

La SGP prépare la révolution numérique du Grand Paris Express

Posté le 5 décembre 2013

La Société du Grand Paris ouvre aujourd'hui un dialogue avec l'ensemble des acteurs intéressés par la dimension numérique du Grand Paris Express sous la forme d'un Appel à manifestations d'intérêt (AMI). Il s'agit de l'ouverture d'une démarche innovante et participative. Les grandes entreprises, les PME, les start-up, les collectivités locales et les associations sont invitées à contribuer à la conception du volet numérique du Grand Paris Express.

L'Appel à manifestations d'intérêt s'achèvera le 21 février prochain. C'est la première étape d'un dialogue à long terme qui vise notamment à définir le dimensionnement et les composantes de l'infrastructure numérique à déployer dans le métro. Un enjeu de taille puisque la ligne 15 sud est actuellement en phase de conception par les ingénieurs et les architectes désignés en septembre dernier. L'AMI a également pour objectif de préciser l'environnement et le dispositif d'accompagnement qui permettront de faire émerger un éco-système d' « innovation ouverte » au bénéfice des voyageurs et des territoires. « Pour y parvenir, nous tendons la main le plus en amont possible à toute la filière digitale car c'est en co-construisant le projet avec tous les acteurs que nous réussirons ce challenge ambitieux » précise Etienne Guyot, président du directoire, pour qui le « Grand Paris Express devra être le métro le plus digital du monde ». Une intuition soutenue par Jérôme Coutant, responsable numérique de la Société du Grand Paris qui imagine le futur métro comme « une vaste plate-forme numérique en open-data ».

La Société du Grand Paris précisera ensuite les modalités et le calendrier d'ouvertures de ses données de construction conformément à la politique Open data du gouvernement animée par Etalab. Cette main tendue à l'écosystème numérique est une opportunité pour inventer collectivement un environnement d'innovation ouverte sur les services numériques du Grand Paris Express.

Pour répondre à l'AMI, les contributeurs doivent télécharger le dossier de consultation et ses annexes sur le site www.marches-publics.gouv.fr, dans « consultations en cours » – « recherches rapides », sous le numéro « AMI2013-01 ».

Les contributions doivent être transmises à l'adresse mail [AMI\[at\]societedugrandparis.fr](mailto:AMI[at]societedugrandparis.fr) avant le 21 février à midi.